

Vol. 34 No 2 | Octobre - Novembre 2024




L'AJout Municipal



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saintpaulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

2 octobre 2024
6 novembre 2024
4 décembre 2024

Sommaire

Mise à jour	2
Avis public	3
Installations septiques	4
Séances du conseil	5
Club Joie de vivre	17
Calendrier des collectes	19

ESPACE RÉSERVÉ

TRANSPORTS COLLECTIFS

DU TRANSPORT
près de chez vous

EXPRESS VERT DIRECTION
TROIS-RIVIÈRES

EXPRESS MAUVE DIRECTION
SHAWINIGAN

EXPRESS ORANGE DIRECTION
LOUISEVILLE

TAXIS COLLECTIFS ET PARTAGÉS

TRANSPORTS DE GROUPES

VÉHICULES ADAPTÉS

TRAVAIL - FORMATION - LOISIRS
RENDEZ-VOUS - COMMISSIONS

TRANSPORTS COLLECTIFS
100% de transport

819.840.0603
ctcmaskinonge.org

La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi : de 18h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'AJOUT Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 8 novembre 2024

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



Saint-Paulin
*2^{me} municipalité plus
attentive aux personnes*

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

RÔLE TRIENNAL 3^e ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et greffier trésorier de la susdite municipalité:

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Paulin pour le troisième (3^{ème}) exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2025, est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier, sis au 2873 rue Lafèche, Saint-Paulin, (Québec) J0K 3G0 en date du 12 septembre 2023.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 10h à 15h et les jeudis de 10h à 18h.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du troisième (2^{ème}) exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité de Saint-Paulin ou au Centre de services scolaire de l'Énergie qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Maskinongé;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Maskinongé, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Maskinongé (*désignation*), sise au 651, boul. Saint-Laurent Est, Louiseville (Québec) J5V 1J1 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À SAINT-PAULIN, CE PREMIER JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN 2024

Ghislain Lemay, directeur général et greffier trésorier

Avis aux contribuables – installations septiques.

L'entretien de vos fosses septiques est très important afin de conserver non seulement la santé de nos lacs, rivières et sols, mais aussi votre santé ! Si votre fosse septique n'est pas vidangée convenablement, le risque de contamination des sols et des eaux souterraines augmente considérablement, ce qui résulte, par conséquent, à la contamination inévitable des lacs et rivières. De plus, les risques sont plus élevés quant à un refoulement de votre fosse septique lorsque celle-ci n'est pas vidangée adéquatement. Vous devez faire la vidange de votre fosse septique à tous les deux ans pour une résidence habitée à l'année et à tous les quatre ans pour une résidence saisonnière (chalet, roulotte, camp de chasse etc.) conformément à la loi numéro 13 du Q-2. R-22 « *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ». Lors de la vidange de votre fosse septique, l'intervenant vous remettra une attestation ou un reçu que vous devrez faire parvenir à la municipalité comme preuve de vidange. De plus les détenteurs de contrats d'entretien doivent les faire parvenir à la municipalité.

À défaut de fournir les preuves d'entretien ou de vidange toute municipalité peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir et procéder à la vidange des installations septiques en vertu de l'article 25.1 de la « *Loi sur les compétences municipales* »

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service d'urbanisme au 819-268-2026, il nous fera plaisir de vous répondre.

Jonatan Savard,
Technicien adjoint à l'aménagement et à l'urbanisme



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre note que les textes qui suivent sont des résumés des procès-verbaux disponibles à la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Onze (11) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2024.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2024.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 juin 2024.
6. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier ou effectuer le paiement des comptes.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'informer l'agent de vitalisation du territoire de la MRC de Maskinongé, de la mise en place, par les membres du Conseil municipal, d'un Comité Local de Vitalisation (CLVI) pour la municipalité de Saint-Paulin, dès que possible.

Autres « Administration générale »

8. Aucune autre information n'a été donnée.

Sécurité publique

9. Dépôt du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement à la caserne de pompiers, 1751 rue Matteau, Saint-Paulin. La seule soumission vient de Ferme Normand Bergeron enr. au montant de 1 920\$ pour un an, 6 355.20\$ pour 3 ans et 11 721.79\$ pour 5 ans.
10. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de déneigement de la caserne de pompiers à Ferme Normand Bergeron enr., Saint-Paulin pour la saison 2024-2025 au prix de 1 920,00\$ plus taxes.
11. Il a été résolu à l'unanimité d'accuser la réception du rapport financier, exercice terminé le 31 décembre 2023, de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

Autres « Sécurité publique »

12. Aucune autre information n'a été donnée.

Autres « Transport »

13. Aucune autre information n'a été donnée.

Hygiène du milieu

14. Suite au compte-rendu des constatations faites par Francis-Paul Gélinas, de la MRC de Maskinongé, il a été résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Maskinongé d'entreprendre les démarches nécessaires autorisant la réalisation des travaux d'entretien d'une partie du cours d'eau Rivière Saint-Louis, le plus rapidement possible. De plus, il est résolu de demander au Service technique de la MRC de Maskinongé, qu'en plus du nettoyage du cours d'eau Rivière Saint-Louis, de faire des recommandations à la municipalité de Saint-Paulin, qui permettraient de minimiser les problématiques causées par ce cours d'eau lors de pluies importantes.

Autres « Hygiène du milieu »

15. Aucune autre information n'a été donnée.

Santé et bien-être des citoyens

16. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le rapport financier de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

Autres « Santé et bien-être des citoyens »

17. Concernant ce secteur, il y a eu dépôt d'une lettre signée en date du 6 juin 2024, par madame Dominique Massie, directrice générale, Association pulmonaire du Québec et par monsieur Stéphane Boyer, maire de Laval, ayant comme objet : Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.

Aménagement, urbanisme et zonage

18. Il a été résolu à l'unanimité que le Comité responsable des demandes de démolition, siégeant publiquement pendant la séance ordinaire du Conseil municipal, autorise la démolition de la maison située au 2661, chemin du Bout-du-Monde, Saint-Paulin. La construction de la nouvelle maison devra être entreprise avant la fin du délai de 12 mois suivant ladite démolition.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter, le règlement numéro trois cent neuf (309) constituant la sixième modification du règlement de zonage révisé no 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018).
20. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro trois cent dix (310) constituant la septième modification au règlement de zonage révisé no 252 portant sur une disposition pour le groupe Industrie I. (entré en vigueur le 17 juillet 2018).
21. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise que chacune des cinq (5) propriétés de la rue Laflèche (2475 à 2483) soit branchée au réseau d'aqueduc municipal avec un diamètre de 50.8 millimètres (2 pouces) tandis que le branchement au réseau d'égout sanitaire sera fait avec un tuyau d'un diamètre de 100 millimètres (4 pouces).
22. Monsieur le conseiller Martin Dupuis donne avis de motion et dépose un projet de règlement numéro trois cent onze (311) pour l'aménagement d'un logement accessoire dans un bâtiment principal résidentiel.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

23. L'information suivante est donnée : Décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande de monsieur Firmin St-Yves. *La Commission autorise l'aliénation d'une superficie approximative de 133,6 mètres carrés permettant l'agrandissement d'un emplacement résidentiel.*

Culture et loisirs

24. Il a été résolu à l'unanimité que deux (2) fleurs géantes soient installées dans le parc du Sacré-Cœur.

Autres « Culture et loisirs »

25. Rien d'autre n'a été apporté.

Parole au public

26. M. Gilles Plourde :

Signale qu'il a reçu une lettre du service d'urbanisme de la municipalité concernant le conteneur qu'il a sur sa propriété chemin du Grand Rang. Le règlement de zonage ne permet pas la présence d'un conteneur sur ce terrain et le service d'urbanisme l'a informé que le conteneur ne peut être transformé en garage.

M. Michel Péloquin :

Donne son opinion sur les conteneurs.

Signale que le fossé dans le secteur de sa propriété n'a toujours pas été nettoyé.

Se demande si le personnel du service d'urbanisme a le droit de visiter les propriétés des contribuables, sans avertissement préalable.

Donne son opinion concernant l'esthétique de l'emplacement qui se trouve à l'intersection de la Grande-Ligne et de la rue de la Chapelle.

M. Gilles Plourde :

Remercie les membres du conseil pour les travaux de réfection majeurs effectués sur le chemin du Grand-Rang.

Levée de la séance

27. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h25.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 août 2024

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Le conseiller Patrice Leblanc a informé de son absence. Seize (16) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024.
4. Dépôt sommaire de la correspondance reçue.
5. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier ou effectuer le paiement des comptes.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des installations de la municipalité fait par monsieur Martin Carrier du Fonds d'assurance des municipalités du Québec et que les mesures correctives soient prises afin de corriger les anomalies constatées.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la cotation Duoson Multimédia, Trois-Rivières, pour la fourniture d'équipements web diffusion au montant de 5 110,00\$ plus taxes. Cet équipement, tel que prévoit le projet de loi no 57, permettra à un membre du conseil de participer à distance à une séance du conseil.

Autres « Administration générale »

8. Aucune autre information n'a été donnée.

Autres « Sécurité publique »

9. Concernant ce secteur, des informations seront données à l’item pluies abondantes du 9 août 2024.

Transport

10. Un avenant à la convention financière originale intervenue entre la Ministre des Transports et de la Mobilité durable le 7 juillet 2020 et la municipalité de Saint-Paulin a été signé par le maire et le directeur général et greffier -trésorier. Celui-ci concerne une nouvelle façon de faire pour les paiements de transferts. L’aide financière prévue lors de la réfection du chemin du Bout-du-Monde sera versée au comptant dans un seul versement.
11. Il a été résolu à l’unanimité de demander à la Commission de toponymie du Québec d’officialiser le toponyme **Rue Fréchette** pour la voie d’accès privée du développement résidentiel sur la rue Lafèche.
12. Il a été résolu à l’unanimité de commencer la réfection de parties de trottoirs, adjacentes aux entrées charretières, par le côté Sud de la rue Lottinville, direction Est et d’inviter tous les propriétaires à assister à une rencontre d’informations concernant le projet de réfection de parties du trottoir face à leur propriété.

Autres « Transport »

13. Dépôt des correspondances reçues :
 - Lettre de madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable annonçant une aide financière maximale de 35 000\$ pour des travaux d’amélioration de routes de la municipalité.
 - Lettre de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales annonçant que la municipalité pourra recevoir une somme de 842 279\$ pour la réalisation de travaux d’infrastructures municipales admissibles. Cette somme pourrait être bonifiée de 10%, soit un montant de 84 228\$ si la municipalité respecte les critères d’écoresponsabilités prévus au programme.
 - Lettre de madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable annonçant une aide financière au montant de 126 736\$ dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale/ Volet Entretien 2024.

Hygiène du milieu

14. Il a été résolu à l’unanimité d’informer les demandeurs, madame Marie-Pierre Boutin et monsieur Charles Amyot-Richard, de la décision concernant la demande d’entretien de la branche 2 du cours d’eau Béland-Descôteaux signalant qu’après la prise des relevés d’arpentage sur le terrain et fait les calculs, il n’est pas nécessaire de procéder à l’entretien de la Br2 du cours d’eau Béland-Descôteaux.

15. Il a été résolu à l'unanimité de défrayer le coût pour le renouvellement du certificat de qualification en eaux, au montant de 129\$ de monsieur Gilles Bergeron, inspecteur municipal auprès du ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale.

Autres « Hygiène du milieu »

16. Dépôt de la correspondance suivante :
- Avis de non-conformité de monsieur Michel Marleau de la Direction régionale du contrôle environnemental de la Mauricie à l'effet que le rapport mensuel du mois de juin 2023 n'a pas été transmis dans les délais.

Autres « Santé et bien-être des citoyens

17. Aucun sujet concernant ce secteur.

Aménagement, urbanisme et zonage

18. Un résumé du règlement trois cent onze (311) pour l'aménagement d'un logement accessoire dans un bâtiment principal résidentiel. Le règlement a été adopté à l'unanimité.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Émondage Dave Blais, Saint-Barnabé, pour l'abattage de cinq (5) arbres morts à cause de l'agrile du frêne sur les terrains municipaux, incluant le ramassage des branches et de laisser les terrains propres après les travaux. Le montant de l'offre est de 4 500\$ plus taxes.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

20. Aucune autre information n'est donnée.

Autres « Culture et loisirs »

21. Aucun sujet concernant ce secteur.

PLUIES ABONDANTES DU 9 AOÛT 2024

22. Monsieur le maire fait un rapport verbal des interventions qui ont été faites. Les dommages importants causés aux chemins municipaux (Chemin des Allumettes, des Trembles, de la Concession, du Grand-Rang, des Pionniers et du rang Saint-Louis, et à de nombreux propriétaires et locataires sont évalués à un million de dollars.
- Il a expliqué les difficultés rencontrées pour s'adresser au 911, à la Régie des services de sécurité incendie, dont la municipalité fait partie, etc.
- Des interventions rapides ont été faites pour rendre les chemins endommagés sécuritaires.

Il a parlé de l'ouverture de l'écocentre municipal, le 24 août, de la continuité des démarches pour améliorer le cours d'eau rivière Saint-Louis etc.

Monsieur Martin Dupuis a signalé qu'il a eu la confirmation que les ambulances pouvaient circuler sur tous les chemins de la municipalité.

Monsieur Yves Damphousse, a signalé qu'il a assisté à l'assemblée du conseil d'administration de la Régie, le 13 août, qu'il a expliqué la situation lors des pluies abondantes et qu'il a été déçu de la réceptibilité des administrateurs.

Réparation des chemins à la suite des pluies abondantes.

23. Il a été résolu à l'unanimité de mandater le Service technique de la MRC de Maskinongé pour préparer les plans et devis nécessaires pour procéder aux réparations des chemins endommagés. On parle ici, des Chemin des Allumettes, des Trembles, de la Concession, du Grand-Rang, des Pommiers et Rang Saint-Louis.

PAROLE AU PUBLIC

M. Michel Péloquin : Demande si la municipalité recevra une aide financière pour les dégâts causés aux chemins.

M. Sylvain Damphousse : Parle du débordement de la rivière Saint-Louis et des dégâts causés à plusieurs citoyens et que des interventions rapides devraient être faites au cours d'eau.

M. André Savard : Parle des problèmes d'égouttement rue Bergeron, entre la rue Damphousse et la rue Guimond. Un réseau d'égout pluvial devrait être fait.

Mme Claudia Brassard Côté : Demande la révision de la limite de vitesse sur le chemin de la Robine. La vitesse actuelle de 70km/h est trop élevée.

Levée de la séance

26. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h40.

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2024

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Le conseiller Jacques Frappier a avisé de son absence. Onze (11) personnes composent le public.
2. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

3. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2024.
4. Dépôt sommaire de la correspondance reçue.
5. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier ou effectuer le paiement des comptes.
6. Suite à l'information venant d'Hydro-Québec, il a été résolu à l'unanimité d'informer Hydro-Québec que la municipalité de Saint-Paulin veut acquérir les quatre (4) lots mis en vente par Hydro-Québec au coût de 7 181\$.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier et la directrice adjointe et greffière-trésorière à assister au colloque de la zone 16 Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 19 septembre 2024 au Lac-aux-Sables. La municipalité paiera les frais d'inscription (110.00\$ par participant) et les frais occasionnés par ce déplacement.
8. Il est résolu à l'unanimité d'effectuer un placement, à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, débutant le 6 septembre 2024 pour se terminer le 19 janvier 2028. Le montant initial du placement est de 1 689 879,45\$ provenant d'un versement d'une aide financière allouée dans le cadre du Programme à la voirie - volet accélération. Le montant déposé sera diminué de 150 160.98\$ le 19 janvier 2025, puis de 158 346.61\$ le 19 janvier 2025, puis de 167 168.91\$ le 19 janvier 2027, pour combler le montant des remboursements en capital empruntés et la Caisse devra déposer les montants diminués aux dates mentionnées.
9. Il est résolu à l'unanimité que les montants suivants soient refinancés le 13 novembre 2024, soit les infrastructures Lac Bergeron (Fin 2039) et la réparation de chemins pluies diluviennes en 2017 (fin 2039) pour un montant de 368 900.00\$ et que les montants suivants soient financés soit les travaux du chemin des Allumettes (durée 5 ans) et les travaux rue Guimond (durée 5 ans) ainsi que pour la réfection du chemin du Grand Rang (durée 5 ans) pour un montant de 96 900.00\$. Le refinancement total du 13 novembre 2024 est de 465 800.00\$.
10. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Mario Dion qui a annoncé qu'il quittera son emploi le 13 septembre 2024 et de le remercier pour tous les services rendus comme technicien à l'aménagement et à l'urbanisme de la municipalité. Bonne continuité monsieur Dion dans son nouvel emploi à Saint-Boniface.
11. Il a été résolu à l'unanimité, suite à la démission de monsieur Gilles Bergeron, d'entreprendre immédiatement les démarches officielles pour procéder à l'embauche d'un inspecteur municipal à Saint-Paulin.

Autres « Administration générale »

12. Aucune autre information n'a été donnée.

Sécurité publique

13. Il a été résolu de demander à la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, de publiciser le protocole de déploiement d'urgence à suivre lorsque le Service 911 ne fonctionne pas et d'en faire parvenir une copie écrite à notre municipalité.

Autres « Sécurité publique »

14. Aucune autre information n'a été donnée pour ce secteur.

Transport

15. Considérant que la municipalité de Saint-Paulin veut aménager une virée permanente à l'extrémité du chemin de la Concession, il a été résolu à l'unanimité qu'une entente écrite soit préparée établissant l'engagement de Normand Bergeron et France Rabouin de céder à la municipalité la petite parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement d'une virée. Ladite entente devra être signée par le deux (2) parties.

Il a aussi été résolu à l'unanimité qu'une entente écrite soit préparée établissant l'engagement de Vital Bergeron de céder à la municipalité la petite parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement d'une virée. Ladite entente devra être signée par le deux (2) parties.

16. Considérant que madame Geneviève Guilbault, ministre du Transport et de la Mobilité durable nous a informé qu'elle accorde une aide financière de 35 000.00\$ pour des travaux d'amélioration de la structure de la rue sur une section du rang Saint-Louis; il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la réalisation des travaux d'amélioration d'une section du rang Saint-Louis pour un montant de 50 000.00\$; que le travaux soient effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal Gilles Bergeron. Celui-ci est autorisé à louer la machinerie nécessaire et à acheter le matériel nécessaire et les matériaux requis, le tout en collaboration avec le Service technique de la MRC de Maskinongé.

Autres « Transport »

17. Aucune autre information n'a été donnée.

Hygiène du milieu

18. Jeudi le 19 septembre 2024 aura lieu au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, une assemblée d'information concernant les travaux d'entretien du cours d'eau rivière Saint-Louis. Seront présents à cette rencontre madame Patricia Plante, gestionnaire de milieux et hydriques et monsieur Francis-Paul Gélinas, coordonnateur du service technique.

Autres « Hygiène du milieu »

19. Aucune autre information n'a été donnée.

Autres « Santé et bien-être des citoyens »

20. Il y a eu le dépôt de la demande monsieur Marc H. Plante, directeur développement et partenariat, Centre Mauricie et Centraide Centre-du-Québec concernant le soutien pour Centraide Mauricie et la participation au Mois de la Philanthropie.
La demande n'a pas été retenue.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. Considérant que le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Paulin, pour les sièges impairs se termine le 30 septembre 2024; considérant leur mandat peut être renouvelable; il est résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de madame Manon Picotte pour une période de deux (2) ans et de renouveler le mandat de monsieur Normand Bergeron pour une période de deux (2) ans. Le siège # 5 est présentement vacant.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

22. Aucune autre information n'est donnée.

Culture et loisirs

22. Il est résolu à l'unanimité de verser à l'O.T.J. St-Paulin inc. l'aide financière prévue en 2024 pour les activités courantes, soit, 25 000.00\$.

Autres « Culture et loisirs »

23. Aucune autre information n'a été donnée.

PAROLE AU PUBLIC

M. Michel Pauzé : Demande, s'il y a une prime qui sera exigée au niveau des taxes pour les chalets locatifs, chemin du Lac Bergeron.

Réponse : Il n'y a pas de prime spéciale pour les chalets locatifs, comme cela peut s'appliquer dans d'autres municipalités. Le tarif établi par le règlement numéro 300, s'applique annuellement et les sommes recueillies sont versées au fonds général.

M. Jacques Blais : Demande le suivi qui sera fait suite à la lettre qu'il a reçu concernant le conteneur qu'il a sur son terrain en zone agricole. Demande pourquoi le conseil municipal ne fait pas comme dans d'autres municipalités d'harmoniser la présence de conteneurs au lieu de les interdire? Exemple : les conteneurs ne doivent être rouillés, ne pas avoir d'écritures, de marques, etc.

- M. Gilles Plourde : Dépose une photo montrant l'apparence de son conteneur après son réaménagement extérieur.
Dit être déçu des dégâts causés au chemin du Grand Rang à la suite des fortes pluies du 9 au 10 août 2024.
- M. Michel Frappier : A souligné avoir demandé un permis pour avoir un conteneur sur son terrain, rue Matteau et qu'il a eu comme réponse que cela n'était pas possible et qu'il serait mis à l'amende.

Levée de la séance

24. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 À 20H45

1. Tous les membres du conseil municipal sont présents monsieur le maire Claude Frappier ainsi que les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Dampousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation. Une séance extraordinaire est ouverte à 20h45. Un citoyen était présent.
2. Le conseil municipal, autorise les travaux d'entretien d'une section du cours d'eau Rivière Saint-Louis, du chaînage 1+380, à 1+780, selon les plans préparés, par la MRC de Maskinongé, et dans le respect des clauses techniques et environnementales. Les travaux seront effectués, par un entrepreneur, sur la base de tarifs horaires. L'inspecteur municipal s'occupera de la gestion locale des travaux et la surveillance de l'exécution des travaux est confiée au Service technique de la MRC de Maskinongé. Le coût des travaux sera financé par les sommes disponibles prévues au budget, en cas de dépassement, par le fonds de roulement.
3. Le conseil municipal, autorise les travaux d'entretien du cours d'eau Béland-Descôteaux, selon les plans préparés, par la MRC de Maskinongé, et dans le respect des clauses techniques et environnementales. Les travaux seront effectués, par un entrepreneur, sur la base de tarifs horaires. L'inspecteur municipal s'occupera de la gestion locale des travaux et la surveillance de l'exécution des travaux est confiée au Service technique de la MRC de Maskinongé. Le coût des travaux sera financé des sommes disponibles prévues au budget, en cas de dépassement, par le fonds de roulement.

4. Monsieur Jonatan Savard, technicien adjoint à l'aménagement et à l'urbanisme, pour les municipalités de Charette et de Saint-Paulin, quittera son emploi, le 20 septembre 2024, le directeur général, lui a demandé de continuer d'assurer un certain suivi en urbanisme, en travaillant occasionnellement quelques heures, selon ses disponibilités. Il serait rémunéré selon le nombre d'heures effectué, au taux horaire, prévu à l'entente de travail, catégorie 4, échelon 1. Les membres du conseil municipal ont accepté à l'unanimité l'offre faite à monsieur Savard.
5. Il a été résolu à l'unanimité, d'entreprendre les démarches officielles pour procéder à l'embauche d'un nouveau directeur général et greffier-trésorier.
6. Il a été résolu à l'unanimité, d'autoriser des travaux de réparations, par l'ajout de pavage, sous forme de dos d'âne, autour des regards. Rue Brodeur, à 11 endroits au prix de 5 720\$ taxes, en sus et rue Plourde à 7 endroits au prix de 3 640\$, taxes en sus. Les travaux seront effectués par Pavage Gravel inc.
7. Il n'y a pas eu d'intervention du public.
8. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

JOYEUSE HALLOWEEN!





CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25 \$ par année ou 45 \$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin, au coût de 15 \$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Marie-Claire Picotte au 819 268-2165**.

PRENDRE NOTE DES DATES IMPORTANTES :

8 octobre : Souper du mois

24 octobre : Tournoi de baseball-poche

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1986:

Président :	M, Benoit Duhaime
Vice-président :	M. Rosaire Frappier
Secrétaire :	Mme Monique Lavallée
Trésorière :	Mme Thérèse St-Onge
Directrice :	Mme Aurella Brodeur
Directrice :	Mme Flore-Ange Damphousse
Directeur	M. Bruno Brodeur

BONNE FÊTE À TOI, MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN

FÊTÉS DE NOVEMBRE

03 Pierre-Paul Mercier
06 Réginald Ross
09 Louise Beaupré
09 Carole Béland
13 Line Chevalier
14 Gaston Graveline
14 Liette Lessard
19 Alyre Bélanger
20 Robert Béland
21 Réjean De Champlain
23 Andrée Grenier
24 Line Croisetière
25 Guy Lessard
30 Lise Lacerte

FÊTÉS DE DÉCEMBRE

01 Roger Prévost
08 Jacques Bergeron
09 Christiane Vadeboncoeur
10 Sylvie Collard
10 René Bourassa
11 France Côté
14 Denis Dupuis
15 Louissette Plante
17 Sylvain Dupuis
17 Jacques Frappier
17 Lucette Lambert
18 Alain Grenier
21 Lise Duhaimé
23 Rosaire Lessard
24 Angéle Béland Coulombe
24 Bruno Hamel
24 Jean-Maurice Roy
26 Yvon Arsenault
27 Michel Rabouin
28 Louise Côté
28 René Malboeuf
28 Carole Paquette
29 Jean-Noël Leblanc
30 Gertrude Ross

BIENVENUE AU NOUVEAU MEMBRE :

Gilles Plante

Louise Côté
Secrétaire

Calendrier des Collectes Novembre

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven	Sam.
					1 	2
3	4	5 	6	7	8 	9
10	11	12	13	14	15 	16
17	18	19 	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29 	30

Décembre

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven	Sam.
1	2	3 	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13 	14
15	16	17 	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27 	28
29	30	31 				

TIRAGE PRIX EN ARGENT

8 ACTIVITÉS DE TIRAGE !

À CHAQUE TIRAGE :
COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN DES
CINQ PRIX EN ARGENT :

1 000\$ - 500\$ - 500\$ - 250\$ - 250\$

VALEUR TOTAL DES PRIX

20 000\$

400 BILLETS DISPONIBLES
100\$ LE BILLET

O.T.J. ST-PAULIN INC.

18 ANS ET +

Numéro de licence RACJ no. 2620

Les règles de participation et de fonctionnement peuvent être consultées sur le site de la municipalité au www.saint-paulin.ca
La vente des billets sera effectuée par les membres de l'O.T.J. St-Paulin inc. et au bureau municipal sur les heures d'ouverture.



Pour plus d'informations: (819)268-2026